



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

cinéma

Question écrite n° 67112

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur l'avenir du cinéma français. En effet, dans son rapport intitulé Le cinéma français face à la concurrence internationale, M. Roland Blum cite M. Charles Tesson, rédacteur en chef des Cahiers du cinéma. Selon celui-ci, « à terme, la dualité sera planétaire : à l'Amérique le monopole d'un cinéma populaire à l'échelle mondiale avec, en face, quelques films d'auteur à vocation internationale. Très vite, si rien ne bouge, la notion de cinématographie nationale sera obsolète ». Il lui demande de bien vouloir lui indiquer ce que lui inspire cette perspective.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention de la ministre de la culture et de la communication sur l'avenir du cinéma français. L'année 2001 a apporté au cinéma français des signes de succès très encourageants. En effet, la part de marché des films français (qui, au cours de la décennie qui vient de s'achever, avoisinait 30 %) s'élève à 40 %. Compte tenu d'une augmentation sensible de la fréquentation des salles en 2001 (10 %), les films français auront ainsi réalisé vingt millions d'entrées de plus qu'en 2000. Par ailleurs vingt films français ont dépassé le seuil du million d'entrées contre sept l'an dernier et quatre d'entre eux ont dépassé les cinq millions d'entrées, phénomène qui ne s'était pas reproduit depuis 1947 ; enfin, la production nationale fait preuve d'une remarquable vitalité : jusqu'au cours de l'année 2001 plus de 200 films français ont été produits, soit près d'une trentaine de plus que l'an dernier. Une récente étude commanditée par le Centre national de la cinématographie et réalisée par l'institut Médiamétrie a révélé par ailleurs que l'image du cinéma français s'est considérablement améliorée auprès du public, et notamment du jeune public. Le cinéma français a donc, en 2001, administré la preuve qu'il n'y a pas de fatalité d'une domination du cinéma américain sur l'ensemble de la planète, et qu'une cinématographie nationale peut aussi être populaire. Par ailleurs, au succès des films français en France s'ajoute également en 2001 une progression spectaculaire des entrées des films français à l'étranger (+ 40 %), sur de nombreux territoires (Le fabuleux destin d'Amélie Poulain, Les Rivières pourpres, Le Pacte des loups). Pour autant, bien que ces résultats soient extrêmement réconfortants, il convient que les pouvoirs publics veillent à ce que soient assurées à l'avenir les conditions d'une poursuite du développement du cinéma français et du renouvellement de ses talents, avec pour objectif de poursuivre un véritable pluralisme de la création cinématographique, qui est le gage de sa créativité. Ainsi le centre national de la cinématographie a-t-il engagé une réflexion dans les domaines qui vont déterminer l'évolution à terme du cinéma français : le financement de la production, la concurrence et la concentration, le cinéma numérique.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67112

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 8 octobre 2001, page 5710

Réponse publiée le : 11 février 2002, page 706